

METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT n°16035

■ Dégrèvement sur une facture d'eau 1^{er} semestre 2017, suite à une fuite d'eau sur installation privée à Gémenos

Par délibération n° DEAP 1/416/CC du 13 mai 2005, le Conseil de Communauté a souhaité que les demandes de dégrèvement correspondant à des volumes supérieurs à 500 m³ soient approuvées par l'assemblée délibérante.

Le décret du 24 septembre 2012 prévoit notamment que lorsqu'un abonné bénéficie d'un écrêtement de sa facture d'eau dans les conditions fixées par ce décret et la loi précitée, les volumes d'eau imputables aux fuites de la canalisation après compteur n'entrent pas dans le calcul de la redevance assainissement.

Une fuite est intervenue sur l'installation de quatre abonnés de Gémenos Village au cours du premier semestre 2017. En application de la loi WARSMANN, ces abonnés de la régie de l'eau de Gémenos peuvent demander un plafonnement de leur facture d'eau en cas de surconsommation.

Sur ces bases, une demande de dégrèvement est présentée au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Il est proposé d'approuver les quatre dégrèvements suivants sur facture d'eau à Gémenos pour:

- Madame BEREST Isabelle : dégrèvement d'un montant total de 2623.76 €HT soit 2768.06 €TTC sur le budget annexe EAU, portant sur sa facture n°2017-1-225 d'un montant total de 2838.18 €HT soit 2994.28 €TTC
- Madame DIMITROULIAS Irène : dégrèvement d'un montant total de 2806.01 €HT soit 2960.34 €TTC sur le budget annexe EAU, portant sur sa facture n°2017-1-806 d'un montant total de 3840.63 €HT soit 4051.86 €TTC
- Monsieur INSUBRI Richard : dégrèvement d'un montant total de 7093.49 €HT soit 7558.97 €TTC (5419.15 € HT soit 5717.20 €TTC sur le budget annexe EAU et 1674.34 €HT soit 1841.77 €TTC sur le budget assainissement, portant sur sa facture n°2017-1-1268 d'un montant total de 9333.38 €HT soit 9938.22 €
- Madame POZE Wanda : dégrèvement d'un montant total de 1872.91 €HT soit 1975.93 €TTC, portant sur sa facture n°2017-1-1999 d'un montant total de 1963.10 €HT soit 2071.07 €TTC